



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
11 avril 2025

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 9 avril 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2025.

APPROUVÉ

POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. COMPTE DE GESTION 2024 – M57 – BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – M57 – BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 5. AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2024– M57 - BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 6. VOTE DES IMPÔTS DIRECTS 2025.

APPROUVÉ

POINT 7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – EXERCICE 2025.

APPROUVÉ

POINT 8. BUDGET DE L'EXERCICE 2025 – M57 - GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 9. BUDGET GÉNÉRAL - MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS.

APPROUVÉ

POINT 10. COMPTE DE GESTION 2024 – M57 – FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 11. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – M57 – FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 12. AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2024 – M57 -FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 13. BUDGET DE L'EXERCICE 2025 – M57 – FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 14. MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS - FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 15. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR LES ANNÉES 2024 – BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 16. CONVENTION DE PARRAINAGE SPORTIF AVEC M. LORIS BARBERIO.

APPROUVÉ

POINT 17. TAUX DE VACATION D'UN INTERVENANT POUR UN SÉMINAIRE DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ.

APPROUVÉ

POINT 18. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PRÉVOYANCE ET PARTICIPATION À LA PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE.

APPROUVÉ

POINT 19. ACQUISITION DE TERRAINS - ALIGNEMENT DE RUES.

APPROUVÉ

POINT 20. PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DE LA COMMUNE DE JUNGHOLTZ.

APPROUVÉ

POINT 21. MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL – LOTISSEMENTS PLEIN SUD – SOVIA - AVENANT À LA CONVENTION INITIALE.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h55.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 11 avril 2025

Le Maire
Marcello ROTOLO

